

Missions du Conseil de l'ACAPS

Intitulé de la Mission	Référence légale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'arrêt de la politique générale de l'Autorité 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 15 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la prise des décisions d'octroi d'agrément des entreprises d'assurances et de réassurance et d'approbation des statuts des organismes de retraite, après avis de la commission de régulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 15 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la prise des décisions concernant certaines sanctions à l'encontre des entreprises d'assurances et de réassurance et des organismes de retraite après avis de la commission de discipline 	<ul style="list-style-type: none"> - Sanctions prévues par les articles 128, 258, 259, 265, 5) et 6) de l'article 279 de la loi n° 17-99 portant code des assurances et par a) et b) de l'article 123 de la loi n°64-12.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'examen et l'approbation du rapport annuel d'activité de l'Autorité, ses états financiers, son budget et les modifications apportées à celui-ci en cours d'exercice 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 15 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la fixation de la contribution des entités soumises au contrôle de l'Autorité 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 30 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la fixation des modalités selon lesquelles sont déterminés les montants nécessaires au fonctionnement de l'Autorité 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 35 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la désignation du commissaire aux comptes chargé de l'audit annuel des comptes de l'Autorité et la fixation de sa rémunération 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 38 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'approbation des règlements d'ordre intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 18 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS (règlement intérieur du Conseil de l'Autorité) ; - Article 26 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS (règlement intérieur de la commission de discipline)

<ul style="list-style-type: none"> ▪ la désignation du vice-président de la commission de discipline parmi les membres visés au 4) de l'article 2 ci-dessous 	- Article 24 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la désignation du membre représentant l'Autorité, parmi ses agents, dans la commission de discipline 	- Article 24 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la désignation des membres de la commission de discipline visés au 3° à 7° de l'article 24 de la loi n°64-12, conformément aux dispositions dudit article ainsi que les membres suppléants des membres visés au 4° à 7° du même article 	- Article 24 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la désignation des deux (02) représentants de l'Autorité, autre que le secrétaire général, dans la commission de régulation 	- Article 28 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la désignation des membres de la commission de régulation visés au 3° et 4° de l'article 28 de la loi n°64-12, conformément aux dispositions dudit article 	- Article 28 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'arrêt du règlement fixant les règles et modes de passation des marchés dans le respect des principes de base fixés par les textes législatifs et réglementaires régissant les marchés publics 	- Article 15 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'arrêt d'un contrat type qui cadre le recrutement des contractuels 	- Article 40 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la nomination des directeurs de l'Autorité sur proposition du Président 	- Article 15 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ statuer sur le rapport du commissaire aux comptes et sur tout rapport d'audit 	- Article 15 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS - Article 38 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ statuer sur l'acquisition, la vente et l'échange d'immeubles 	- Article 15 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approuver les états de synthèse de l'exercice clos et le budget de l'exercice suivant 	- Article 17 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS

<ul style="list-style-type: none">▪ Approuver le régime général de rémunération, des indemnités et avantages du personnel de l'Autorité, sur proposition du Président	- Article 15 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS
<ul style="list-style-type: none">▪ Approuver l'organigramme de l'Autorité proposé par le Président.	- Article 15 de la loi n° 64-12 portant création de l'ACAPS